



*Municipalité
de St-Norbert*

Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 4 septembre 2012

Sont présents:

M.	André Dauphin, maire
Mme	Louise Lépine, conseillère
Mme	Jacynthe Leduc, conseillère
Mme	Lise L'Heureux, conseillère
MM	Claude Thouin, conseiller
	Guy Paradis, conseiller
	Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012.
3. Rapport financier du mois d'août 2012.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions.
7. Budget des loisirs.
8. 2^e versement de la Sûreté du Québec.
9. Maire suppléant.
10. Aide financière pour l'école Sainte-Anne.
11. Dîneur à l'école Sainte-Anne.
12. Dîner de la rentrée scolaire.
13. Avis public.
14. Travaux à la caisse.
15. Budget révisé 2012 du HLM.
16. Nettoyage et creusage de fossé.
17. Place aux jeunes.
18. Clôture et levée de la session.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LISE L'HEUREUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR GUY PARADIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012 EST APPROUVÉ.

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AOÛT 2012

Le rapport financier est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 5 166, 42 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960505	Commission de la santé et de la sécurité au travail (avis de cotisation)	18.58\$
960506	Agritex (pièces)	57.69 \$
960507	Rivest et fils (émail, pinceau, plinthe, semence à gazon, pinceau broches, chiffre boîte aux lettres, toilette et rondelle de cire)	564.29 \$
960508	Quincaillerie St-Cuthbert inc. (36 sacs de paillis)	94.37 \$
960509	Épicerie Gami (biens non durables essence)	52.74 \$
	frais de poste	338.05 \$
	Patrick Morin inc. (gants, clés, paillis, tuile de patio, adaptateur, meule, meule à rectifier et piles)	481.23 \$
	Fonds de l'information sur le territoire (mutation de juillet 2012)	335.72 \$
	Croix-Rouge Canadienne (contribution annuelle 22 septembre 2012 au 21 septembre 2013)	15.00 \$
	Ministère du revenu du Québec (remise du mois d'août 2012 plus CSST)	158.70 \$
	Receveur Général du Canada (remise du mois d'août 2012)	1 853.28 \$
	MRC de d'Autray (frais de collection et frais pour la fibre au nouveau bureau municipal)	753.82 \$
	Visa Desjardins (achat des stores et balance de facture des panneaux au nouveau bureau municipal)	9 800.05 \$
	EBI Environnement (frais collecte du bac à d'ordures à la caisse)	842.61 \$
		53.76 \$

TOTAL DES COMPTES: 15 419.89 \$

TOTAL DES SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

	Salaires des membres du conseil pour le mois d'août 2012	3 336.78 \$
	Madame Martine Laberge (salaires semaine du 1 ^{er} au 30 août 2012 4 semaines)	3 347.78 \$
	Monsieur François Cordey (salaire du 6 au 10 août 2012)	3 621.68 \$
	Monsieur Jean-Christophe Desy (salaires du 6 au 15 août 2 semaines)	620.00 \$
	Monsieur Jean-Christophe Desy (4% de 1 900,80 \$)	475.20 \$
	Salaire de Madame Virginie Lamoureux (6 au 10 août 2012 1 semaine, monitrice)	76.03 \$
	Salaire de Madame Raphaëlle De Montigny idem	404.25 \$
	Salaire de Monsieur Alexis Paquin idem	359.70 \$
		359.70 \$

TOTAL DES SALAIRES: 12 601.12 \$

COMPTES BELL CANADA, HYDRO et SSQ PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

	Hydro-Québec (éclairage de l'ancien garage municipal)	59.94 \$
	Hydro-Québec éclairage du chalet des loisirs de juillet	433.86 \$
	Hydro-Québec (éclairage de la salle municipale et de l'ancien bureau de juillet)	329.47 \$
	Hydro-Québec (éclairage de la caserne des pompiers)	184.93 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS À LA CAISSE POPULAIRE: 1 008.20 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 29 029.21 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} septembre 2012 indique au grand-livre général un solde réel de 152 131,24 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Michel Laporte est dans la salle avec son épouse pour discuter de la conformité de sa fosse septique. La municipalité n'a pas encore le jugement mais a reçu la visite d'un huissier aujourd'hui même. Elle s'informe des procédures qui s'en suivront.

Monsieur Aimé Laporte avise le conseil municipal qu'il est en train de régulariser un terrain (dit municipal) et qu'il serait intéressé à l'acquérir de la municipalité par la suite.

7.- (12-09-173) BUDGET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de ce montant pour payer le salaire de la surveillante au chalet;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est pris à même leur budget d'opération 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce budget est en rapport avec les feuilles d'horaires préparées par notre surveillante Madame Françoise Guénette;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera transféré dans le compte du Service Récréatif de Saint-Norbert;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de transférer au compte des « Loisirs » un montant de 1 500 \$ qui servira à défrayer les salaires de la surveillante au chalet des loisirs : madame Françoise Guénette.

8.- (11-09-174) 2^e VERSEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette facture représente la somme payable pour le service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable en deux versements chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement vient à échéance le 30 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce 2^e versement est de 43 220 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'effectuer le paiement de cette facture le 30 octobre 2012.

9.- (11-09-175) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner un (e) conseiller (ère) pour remplacer le maire si ce dernier doit s'absenter;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination est pour la période du 18 septembre 2012 au 18 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée à titre de maire suppléant possède tous les pouvoirs rattachés à cette fonction;

CONSIDÉRANT QU' il est aussi résolu que ce (tte) même conseiller (ère), soit désigné (e) pour remplacer le maire à titre de substitut de la municipalité locale au sein du conseil de la MRC de d'Autray, pour la période du 18 septembre 2012 au 18 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller monsieur Jocelyn Denis maire suppléant.

10.- (11-09-176) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider l'école Sainte-Anne pour défrayer le coût de certains de leurs achats;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué sera prévu au budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce montant permet d'acheter de l'équipement pour les jeunes de l'école Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 1 000 \$ pour l'achat de divers articles conditionnel au dépôt des factures reliées au rapport des activités effectuées en 2011.

11.- (11-09-177) AIDE FINANCIÈRE POUR LES DÎNEURS À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les parents d'enfants qui dînent à l'école;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué sera prévu au budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce montant permet de réduire la facture des parents;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 4 000 \$ pour réduire la facture des parents qui ont des jeunes qui dînent à l'école.

12.- (11-09-178) DÎNER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut défrayer le dîner de la rentrée scolaire;
CONSIDÉRANT QUE ce dîner sera préparé par le traiteur "Au Tournant des Érables";
CONSIDÉRANT QU' un buffet sera servi à cette occasion à nos élèves;
CONSIDÉRANT QUE ce dîner est prévu pour vendredi le 7 septembre 2012;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de défrayer la dépense du dîner de la rentrée scolaire du 7 septembre 2012.

13.- (12-09-179) AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la municipalité est déménagé;
CONSIDÉRANT QUE nous devons changer les deux endroits d'affichage;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir deux endroits publics pour y afficher ses avis publics comme la loi l'exige;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité que dorénavant les avis publics de la municipalité seront affichés au bureau municipal et à l'entrée de la caisse Desjardins de d'Autray au 4 rue Laporte à Saint-Norbert.

14.- (12-09-180) TRAVAUX À LA CAISSE

CONSIDÉRANT QUE nous avons des travaux à terminer à la caisse populaire;
CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés pour sécuriser les locaux séparant les deux entités;
CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à l'installation d'une porte extérieure, un mur séparateur, l'installation du système d'alarme et la réparation des airs climatisés;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de défrayer le coût des travaux mentionnés plus-haut.

15.- (12-09-181) BUDGET RÉVISÉ 2012 DU HLM

CONSIDÉRANT QUE ce budget a été révisé par la société d'habitation du Québec;
CONSIDÉRANT QUE ce budget concerne le HLM du 3 rue Bonaventure;
CONSIDÉRANT QUE le montant du nouveau budget révisé est de 6 813 \$;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'accepter le montant de ce nouveau budget.

16.- (12-09-182) NETTOYAGE ET CREUSAGE DE FOSSÉ

CONSIDÉRANT QUE nous avons une demande de monsieur Noël Marcoux;
CONSIDÉRANT QUE ce fossé doit être nettoyé et creusé;
CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être effectués entre les numéros civiques 1600 à 1640 rang Nord (rte 347) coté nord du chemin;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports le creusage et le nettoyage de ce fossé.

17.- (12-09-183) PLACE AUX JEUNES

CONSIDÉRANT QUE nous avons une demande de place aux jeunes Desjardins/d'Autray;
CONSIDÉRANT QUE cette commandite servira à défrayer une partie des coûts des séjours exploratoires qui seront offerts en octobre 2012 et en février 2013 à la MRC de d'Autray;
CONSIDÉRANT QUE ces séjours aident des jeunes à s'établir, travailler et/ou s'impliquer dans leur communauté;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de leur allouer un montant de 120,00 \$ comme commandite.

18.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 55.